03 sep 2010 -11:52

Appartient à Conseil des ministres du 3 septembre 2010

## Prêts d'Etat à Etat

Deuxième partie du programme 2010 des prêts d'Etat à Etat

Deuxième partie du programme 2010 des prêts d'Etat à Etat

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi des nouveaux prêts d'Etat qui ont reçu un avis favorable au sein du Comité Finexpo. Il s'agit des prêts suivants :

- un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 8.393.000 euros au profit du Ghana pour un projet d'approvisionnement en eau potable pour Accra à partir des installations de Kpong ;
- un nouveau prêt d'État d'un montant de 10.894.100 euros au profit du Ghana pour l'approvisionnement en eau potable d'Esakyere ;
- l'annulation de la décision du Conseil des Ministres du 28 mars 2003 en vertu de laquelle un prêt d'Etat à Etat d'un montant de 8.000.000 euros avait été accordé à l'Ouzbékistan pour le financement d'un projet de deux ans devant financer des laboratoires multimédia et des équipements didactiques destinés à la formation professionnelle de PME et à l'enseignement.

Le Conseil des ministres a également pris note du programme des prêts d'État des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'État pour l'année 2010.

Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le ministre des Finances et le ministre compétent pour le Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens d'équipement et des services qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Pour la plupart des pays en voie de développement, la coopération financière est liée à la livraison de biens et services belges. Pour les pays les moins avancés l'aide est déliée depuis le 1er janvier 2002.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
http://www.diplomatie.be

© 2020 - news.belgium.be